

PHOTOVOLTAÏQUE FIN 2024 : TOUJOURS RENTABLE MALGRÉ LA BAISSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ?

Alors que les prix de l'électricité et du gaz connaissent une certaine stabilisation, voire une baisse annoncée, **l'investissement dans une installation photovoltaïque reste-t-il pertinent en 2024/2025 ?** La question mérite d'être posée, surtout au regard de l'évolution des aides financières.

Les panneaux solaires, un investissement durable **Une rentabilité sur le long terme.**

Si les prix de l'énergie ont connu une période de hausse significative, ils tendent désormais à se stabiliser. Pourtant, investir dans le solaire conserve tout son intérêt. En effet, si les économies réalisées sur la facture d'électricité peuvent être moins importantes qu'auparavant, la production d'énergie propre reste un atout majeur. Les panneaux solaires, une fois installés, garantissent une production d'électricité pendant plusieurs décennies, sans coût supplémentaire (si ce n'est un entretien minime).

Des prix en baisse.

Parallèlement à la baisse des prix de l'énergie, on observe une diminution sensible du coût des installations photovoltaïques. Les technologies évoluent rapidement, rendant les panneaux solaires plus performants et moins chers. De plus, la concurrence entre les installateurs est de plus en plus vive, ce qui profite directement aux consommateurs.

Les aides financières : un contexte en évolution.

Naturellement : "les panneaux solaires à 1 € n'existent pas". Ces dernières années et ces derniers mois, les aides financières à l'installation de panneaux solaires ont été revues à la baisse. Cependant, il existe toujours des dispositifs d'aide, notamment au niveau local.



Il est donc essentiel de se renseigner auprès de sa commune ou de sa région pour connaître les aides disponibles.

Un geste pour l'environnement

Au-delà de l'aspect économique, investir dans le solaire, c'est faire un choix en faveur de l'environnement. En produisant sa propre électricité, on réduit considérablement son empreinte carbone et on contribue à la lutte contre le changement climatique. De plus, les panneaux solaires sont recyclables à 95%, ce qui en fait une solution énergétique durable sur l'ensemble de son cycle de vie.

Une autonomie énergétique à portée de main.

L'installation de panneaux solaires permet de réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et de bénéficier d'une plus grande autonomie. En autoconsommant l'électricité produite, on se protège des fluctuations des prix de l'énergie et on assure sa tranquillité d'esprit.

Des solutions complémentaires comme la revente de surplus d'électricité ou la pose de batterie existent. Et pour les locataires, ou les propriétaires de sites aux impossibilités techniques ou administratives d'installation, il existe les kits "Plug and play*".

Un investissement sûr et rentable.

Une installation photovoltaïque bien dimensionnée et correctement installée peut permettre de couvrir jusqu'à 50% des besoins en électricité et même plus pour une entreprise. Grâce à la durabilité du matériel et aux garanties proposées par les fabricants, un tel investissement s'autofinance généralement sur une période de 5 à 12 ans. Un conseil en assurance de professionnel est nécessaire.

Un héritage pour les générations futures.

En investissant dans le solaire, on transmet à ses enfants un patrimoine énergétique propre et durable. C'est un moyen concret de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et de leur donner les moyens d'agir.

En conclusion :

Malgré la baisse des prix de l'énergie, l'investissement dans une installation photovoltaïque reste une décision judicieuse sur le plan économique, environnemental et sociétal. Les nombreux avantages qu'elle offre en termes d'autonomie, d'économies d'énergie et de valorisation du patrimoine immobilier en font un choix pertinent pour les particuliers comme pour les professionnels.

Des solutions existent pour les entreprises au budget limité : Location avec Option d'Achat (LOA), Tiers investissement et PPA**, Communauté d'énergie renouvelable, Financement participatif...

Comment bien se faire accompagner ? C'est le service que nous vous proposons.

Contactez-nous !

Thomas Benoit,
Consultant chez OK TRANSITION

*Plug and play**

Kit de panneaux de moindre puissance à brancher sur secteur



*PPA***

Contrat d'Achat d'Électricité entre un développeur/fournisseur et un consommateur